

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE FACE AUX ENJEUX D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Par ROUFAÏ M. Chakirou
Doctorant
Ecole doctorale de Paris – Sorbonne
UFR de Géographie et Aménagement
191, rue Saint Jacques
75005 Paris

Résumé :

Que produire ? En quelle quantité ? Comment produire ? Pour quelle performance économique et à quel coût écologique? Seront les grandes préoccupations à débattre lors de cette communication. Répondre à ces interrogations exige des outils d'Evaluation Environnementale (EE) capables de considérer l'environnement comme une variable supplémentaire dont il faudra tenir compte désormais.

En effet, la préservation de l'environnement sera l'une des priorités des prochaines politiques agricoles en Afrique de l'ouest. La volonté est clairement affichée partout ailleurs de promouvoir une agriculture respectueuse de la nature et s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable des espaces ruraux. Car, le modèle agricole productiviste né de la modernisation agricole des années soixante, malgré une réussite indéniable, est aujourd'hui remis en cause, notamment du fait de ses impacts environnementaux. Les désastres écologiques engendrés par ce modèle agricole sur l'environnement mondial et l'aggravation des inégalités entre pauvres et riches, et qui ont favorisé l'émergence du concept d'agriculture durable. Ce concept repose désormais sur l'idée que le modèle de développement agricole actuel ne peut se poursuivre indéfiniment sans mettre en péril les écosystèmes dont dépend la subsistance des générations présentes et futures. Il associe justice sociale, efficacité économique et prudence écologique.

Alors que le taux de croissance démographique s'accélère dans la région, l'agriculture qui doit nourrir les populations et assurer leur mieux être, connaît une crise caractérisée par une baisse relative de sa production, une dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. La recherche qui est un élément fondamental de transformation, de relance et de dynamisation de cette agriculture est confrontée, elle aussi à plusieurs problèmes qui compromettent son apport...

L'EE aura donc un rôle pertinent à jouer dans le développement d'une agriculture durable, puisqu'elle permettra désormais les différentes décisions par une prise en compte explicite et sélective des considérations environnementales, de fournir une base solide de gestion des conséquences sur l'environnement des projets et programmes de développement agricole, de permettre à tous les acteurs impliqués de s'exprimer sur les modifications prévisibles de leur cadre de vie.

Mots clés : *Evaluation environnementale, agriculture durable, développement, vulnérabilité, croissance démographique, biodiversité.*

Introduction

L'un des problèmes auxquels les pays de l'Afrique de l'Ouest devraient apporter des solutions adéquates à moyen terme est la promotion d'une agriculture durable c'est-à-dire respectueuse de l'environnement et prenant en compte le développement socio-économique de tous les acteurs impliqués. Alors que le taux de croissance démographique s'accélère dans la région, l'agriculture qui doit nourrir les populations et assurer leur mieux être connaît une crise caractérisée par une baisse relative de sa production, une dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. En effet, le développement rural mal maîtrisé, les pollutions diverses liées à l'usage incontrôlé des différents intrants agricoles, la baisse de la qualité des eaux, l'extension de l'érosion, et le recul sans cesse du couvert forestier sont les manifestations les plus visibles de cette dégradation. Pour relever le défi, il faudra assurer une gestion rationnelle et responsable de l'environnement en général en vue de la promotion d'une agriculture effectivement durable dans l'espace et dans le temps. L'un des outils indispensables pour y parvenir est l'Evaluation Environnementale des différentiels paramètres rentrant en ligne de compte.

Dans le domaine agricole, des efforts ont été certes déployés dans bien des pays de l'Afrique de l'Ouest, où la plupart des Etats ont en commun des ressources naturelles telles que les eaux continentales et marines, les forêts, les parcs nationaux et les réserves naturelles. Aussi, ces pays ont-ils ensemble des mécanismes institutionnels et des espaces de développement communautaires comme la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, le Conseil de l'Entente etc.

Face aux enjeux d'un développement agricole durable dans la sous région, il est donc important de renforcer les capacités sous régionales en Evaluation Environnementale. Cela est d'autant plus nécessaire que faute d'une Evaluation Environnementale adéquate, les grands projets en commun dans la perspective d'un développement agricole auront des impacts négatifs sur l'environnement et les populations. L'Evaluation Environnementale étant un important outil de planification et de décision, elle pourra être d'une grande utilité pour un développement agricole durable dans la région.

L'évaluation environnementale qui fait maintenant partie d'un processus décisionnel public est un outil d'anticipation des effets environnementaux induits par des changements politiques et les nouveaux développements ; ce qui permet d'inclure les mesures de gestion ou de contrôle dans la conception de projets ou de politiques. Cet outil est utilisé dans le monde entier pour améliorer les projets de planification. Il est également de plus en plus utilisé pour examiner les stratégies, les politiques, les plans et les programmes sectoriels, au sein desquels il est connu sous l'appellation d'Evaluation Stratégique d'Impact Environnemental (Strategic Environmental Impact Assessment – SEIA) ou Evaluation Stratégique Environnementale (Strategic Environmental Assessment – SEA). L'Evaluation Environnementale est nécessaire lorsque les projets risquent d'avoir des effets significatifs sur l'environnement. Ceci est d'autant plus vrai pour toutes les productions agricoles qu'elles soient vivrières ou de rente.

Le développement agricole en Afrique de l'Ouest: état des lieux

Le développement agricole est aujourd'hui à la fois une nécessité et une évidence. Il s'impose à tous les pays de l'Afrique de l'Ouest dans la mesure où près de 80 % des pauvres de cette région vivent en milieu rural. Dans la région en effet, on constate un déclin du produit agricole par habitant qui s'accompagne d'une baisse sensible de la production alimentaire par tête, d'un accroissement rapide des importations et parfois de l'aide alimentaire, à quoi s'ajoutent des signes patents d'une dégradation de l'environnement.

La majorité des paysans africains continue à travailler la terre dans le cadre de systèmes de production traditionnels souvent bien adaptés aux possibilités de l'environnement naturel. Les différences entre les climats et les sols ainsi que certains facteurs historiques locaux expliquent la très grande variété des productions vivrières. Dans les régions forestières à longue saison humide, l'activité traditionnelle porte surtout sur les plantes à tubercules (igname, patate, manioc) ainsi que sur le maïs, les bananiers et les palmiers. Les sociétés paysannes des savanes ont pour leur part une vie rythmée par l'alternance d'une saison sèche de longueur variable et d'une unique saison des pluies. L'agriculture est fondée sur les céréales : petit mil ou millet, sorgho, maïs. L'alimentation est complétée par les ressources de l'élevage bovin et ovin dans les zones les plus sèches.

Dans les régions arides, proches des déserts, la plus grande partie de l'espace ouest africain est consacrée à l'élevage itinérant. La mobilité des hommes et des troupeaux permet de tirer le meilleur parti de ressources en eau rare et de pâturages temporaires et dispersés sur de vastes étendues.

Les régions de climat tropical humide ont connu, notamment dans les zones côtières, un essor important des cultures de plantations, dans le cadre d'exploitations familiales ou agro industrielles. Le cacao dont l'ensemble de l'Afrique de l'ouest assurait 60 % de la production mondiale en 2001, est cultivé principalement en Côte d'Ivoire (premier pays producteur au monde), au Ghana et au Nigeria. Quant au café, il provient pour l'essentiel de la Côte d'Ivoire (premier producteur africain). A ces deux produits-phares s'ajoutent l'ananas et l'hévéa.

En effet, l'Afrique de l'Ouest a vécu au cours des dernières décennies des transformations profondes qui font qu'elle ne devrait pas être perçue comme une région en stagnation mais plutôt en mutation. Un regard rétrospectif sur la région permet de d'affirmer que celle-ci a connu au cours des dernières décennies des transformations importantes sur les plans agricole, environnemental, social, culturel, institutionnel et politique. Pour n'en citer que quelques-unes : nouveaux modes de gouvernance ; expansion du secteur informel générateur d'emplois ; ajustements macro-économiques et structurels ; libéralisation des économies ; émergence du rôle de la société civile dans ses organisations représentatives, professionnelles ou associatives ; évolution des droits de la femme et de sa représentativité dans la société ; priorité accrue accordée au développement local et au processus d'intégration régionale. Actuellement, la proportion très importante des jeunes de moins de 20 ans fuient les campagnes (plus de 55% de la population) vient s'ajouter à ces défis.

Ces bouleversements ont engendré des tensions politiques et sociales, mais également une ouverture et une reconfiguration de l'espace ouest africain.

En insistant sur les dynamiques de transformation de la région et ses capacités de changement et d'adaptation, il ne s'agit pas de dire que « tout va bien ». Ces évolutions ont été entravées notamment par des problèmes de gouvernance, de sécurité alimentaire, de stratégies et de politiques nationales et internationales, l'extension de nouvelles pandémies.

D'ores et déjà, la question essentielle est de savoir : « Où et comment vont vivre les quelque 430 millions Africains de l'Ouest à l'horizon 2020 ? ». Cela veut

dire plus de 100 millions d'habitants par rapport à aujourd'hui. Cette croissance démographique va se traduire par un accroissement des jeunes à la recherche d'emplois ; une urbanisation accrue ; des pressions sur le foncier et surtout sur la sécurité alimentaire ; des besoins grandissants des populations en infrastructures socio-économiques ; des mouvements migratoires à la hausse... Autant de questions qui seront sources de tensions voire de conflits, et auxquelles les sociétés et les gouvernements de la région devront apporter des réponses.

Une augmentation de la production céréalière pour faire face aux besoins d'une population en rapide augmentation et une stratégie de prévention des crises

Depuis les années 1960, le secteur agricole ouest africain a connu des transformations profondes. La production céréalière a connu une forte augmentation pour faire face aux besoins d'une population en rapide expansion. Cette augmentation de la production a été le résultat de la combinaison de l'amélioration des rendements et de l'extension des superficies. Cependant, malgré cette augmentation de la production céréalière, il persiste une insécurité alimentaire dans les pays sahéliens dont les causes sont à la fois structurelles et conjoncturelles.

Après le désastre des deux grandes sécheresses de 1973 et 1984 qui avaient durement touché les pays sahéliens, *la communauté internationale était devenue sensible aux difficultés auxquelles faisaient face les pays sahéliens. C'est au cours des années 1970 que des offices céréaliers furent créés dans plusieurs pays du Sahel* pour améliorer la gestion des stocks et faire face à d'éventuelles difficultés alimentaires aux niveaux national et local.

A partir des années 1980, les pays sahéliens et leurs partenaires au développement ont fait beaucoup *d'efforts pour prévenir les crises alimentaires en mettant sur pied des stratégies de prévention*. Celles-ci reposent largement sur des mécanismes d'information et d'alertes précoces.

Au début des années 2000, les systèmes d'information et d'alertes ont connu de grandes difficultés notamment avec la fin du programme Diagnostic Permanent (DIAPER) qui permettait de faire des évaluations permanentes des différentes situations. Les services nationaux ne disposant pas toujours de moyens financiers suffisants pour réaliser les évaluations environnementales conséquentes, les enquêtes agricoles et le suivi du déroulement des campagnes agricoles. La qualité des données s'en est trouvée affectée faute d'une évaluation environnementale adéquate. Cette situation a affaibli la crédibilité des sources d'information et a été l'un des facteurs qui a ralenti l'intervention de la communauté internationale.

Généralités sur l'Evaluation environnementale (EE)

Une évaluation environnementale vise à déterminer, prédire, interpréter, atténuer et surveiller les effets environnementaux des différents projets exécutés. Elle a pour but de démontrer que les différents projets en étude respectent l'ensemble des normes et standards d'ordre environnemental applicables. Les informations présentées dans les

études environnementales doivent être, en plus des considérations financières et techniques, prise en considération dans le processus décisionnel des projets.

Le but essentiel est de s'assurer que les activités proposées ne représentent aucun danger pour l'environnement et que toutes les conséquences environnementales néfastes soient déterminées dès le début du projet et prises en considération au moment de sa conception.

En s'appuyant sur le principe que toute personne a droit à un environnement de qualité, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent, l'évaluation environnementale doit viser notamment à :

- Prévenir la détérioration de la qualité de l'environnement et maintenir la diversité, la productivité et la pérennité des écosystèmes.
- Respecter la sensibilité des composantes humaines et biophysiques du milieu récepteur.
- Protéger la santé, la sécurité et le bien-être de la population.
- Favoriser et soutenir la participation de la population dans l'évaluation des projets qui influencent son milieu de vie.

En raison de sa nature préventive, l'évaluation environnementale est un véritable exercice de planification du développement visant à assurer la durabilité de l'utilisation des ressources et du territoire. Elle permet, avant même la réalisation des projets, de considérer, d'analyser et d'interpréter l'ensemble des facteurs exerçant une influence sur les écosystèmes, les ressources et la qualité de vie des individus et des collectivités. De plus, en accordant une large place au public par le biais de la période d'information et de consultation, de l'audience publique et de la médiation environnementale, l'évaluation environnementale s'appuie sur les valeurs des individus, des groupes et des collectivités. C'est ainsi que les projets sont mieux conçus et que leurs impacts, tant sur le milieu humain que sur le milieu biophysique, sont limités au minimum, assurant ainsi un meilleur équilibre entre la protection de l'environnement, le développement économique et le développement social.

Afin de considérer les facteurs environnementaux et les autres facteurs pertinents durant la prise de décision, le processus d'EE devrait débuter le plus tôt possible, et ce, avant que des décisions irrévocables soient prises. Sauf quelques exceptions, le processus d'EE repose sur le principe d'autoévaluation.

Le processus d'EE doit être ouvert et équilibré et devrait, s'il y a lieu, favoriser la participation du public. L'EE devrait être objective et fondée sur des connaissances scientifiques, techniques et environnementales pertinentes.

Dans le cadre des examens préalables, il faut tenir compte des facteurs suivants :

- les effets environnementaux des projets, notamment ceux qui sont liés aux défaillances ou aux accidents pouvant survenir dans le cadre d'un projet ou tout autre effet cumulatif que pourrait occasionner le projet de concert avec d'autres activités ou projets menés ou qui le seront;
- la portée de ces effets;
- les commentaires reçus par le public, s'il y a lieu;
- les mesures techniques et économiques qui sont réalisables et qui pourraient atténuer les effets négatifs importants du projet;

L'évaluation environnementale a deux grands objectifs :

- minimiser ou éviter les effets environnementaux négatifs avant qu'ils se produisent; et - -
- intégrer les préoccupations environnementales dans la prise de décision.

L'évaluation environnementale devrait être effectuée aussi tôt que possible au stade de la planification et de la proposition d'un projet afin que l'analyse soit utile aux décideurs et que

les mesures d'atténuation soient intégrées aux plans proposés. Enfin, une évaluation environnementale opportune et efficiente aboutit à une prise de décision plus éclairée favorable au développement durable. En prenant en compte les effets environnementaux et les mesures d'atténuation tôt dans le cycle de planification du projet, une évaluation environnementale peut avoir plusieurs avantages, notamment:

- l'occasion de faire participer le public;
- une protection accrue de la santé humaine;
- une exploitation durable des ressources naturelles;
- une réduction des coûts de projet et des retards;
- une minimisation des risques de catastrophes écologiques; et
- un accroissement de l'imputabilité du gouvernement.

Enfin, l'évaluation environnementale permet aux autorités concernées de prendre de meilleures décisions, de sorte que les coûts et avantages environnementaux et sociaux soient pris en considération ensemble avec les coûts et avantages techniques et financiers.

L'Évaluation Environnementale : un outil pertinent pour le développement agricole durable en Afrique de l'Ouest

L'évaluation environnementale évalue les conditions environnementales à un moment donné, et prédit les changements futurs susceptibles d'être induits par des pratiques agricoles. Elle se sert des informations disponibles sur les tendances historiques liées à l'évolution de la production agricole dans la région ouest africaine, et peut observer des situations actuelles sur le terrain. Elle a pour objet d'examiner les différents projets agricoles en cours et à venir, les programmes soutenant ces projets, les politiques ou les activités prévues pour faire en sorte que leurs effets éventuels sur l'environnement soient évalués attentivement avant que des décisions soient prises à leur sujet. Il s'agit d'un outil de planification de première importance si l'on considère que les activités agricoles peuvent avoir des effets graves et irréversibles sur l'environnement.

L'évaluation environnementale fournit un moyen d'intégrer les facteurs environnementaux à la planification et à la prise de décision relatives à différents Projets agricoles. Elle comprend la préparation, par un promoteur, d'une étude d'impact sur l'environnement, suivie de l'examen et de l'évaluation critique de cette étude et d'autres commentaires. L'évaluation environnementale est un processus public visant à recueillir des renseignements sur les effets environnementaux des projets agricoles proposés en vue de faciliter les prises de décision des promoteurs et des gouvernants.

De plus, les études envisagées doivent démontrer que les projets en étude respectent l'ensemble des normes et standards d'ordre environnemental applicables. L'information présentée dans l'étude environnementale doit être, en plus des considérations financières et techniques, prise en considération dans le processus décisionnel du projet.

Le but étant de s'assurer que les activités proposées ne représentent aucun danger pour l'environnement et que toutes les conséquences environnementales néfastes soient déterminées dès le début du projet et prises en considération au moment de sa conception.

L'évaluation environnementale est donc un processus utilisé par les décideurs pour prévoir, déterminer, évaluer et atténuer les impacts potentiels d'un projet sur la nature et les hommes, la flore et la faune, et l'environnement surtout. En procédant à une évaluation environnementale avant un projet ou une initiative, on réduit le risque que celui-ci ne cause des dommages irréparables à l'environnement et à la santé des populations.

Les meilleurs résultats sont souvent obtenus lorsque des évaluations environnementales, avec des niveaux progressifs de détails, sont incluses dans le processus de planification, de conception, et de mise en œuvre ce qui permet de prendre en compte des schémas alternatifs et des ajustements de conception de projet lorsqu'ils disposent encore d'une grande marge de flexibilité. Une fois que la conception et la localisation d'un développement sont terminées, toutes les autres réductions des effets environnementaux reposeront sur des ajustements pratiques ou sur des mesures de compensation ; ces dernières sont souvent des options de gestion environnementales les plus coûteuses et les moins efficaces.

L'Évaluation Environnementale facilitera la consultation publique en fournissant un contexte dans lequel le public pourra à la fois apprendre et exprimer des opinions sur des propositions de développement et leurs effets envisagés. Les personnes potentiellement affectées par les différents projets qui vont être exécutés peuvent exercer leur influence pour réduire les impacts négatifs, maximaliser les avantages induits et garantir qu'elles recevront les compensations appropriées. Ainsi, la participation du public s'avère un élément important dans le processus d'évaluation environnementale. Elle renforce la qualité et la crédibilité des évaluations environnementales. Le public est une source fondamentale des connaissances traditionnelles et du milieu à propos du site d'implantation d'un projet et des effets environnementaux éventuels.

Les activités liées à la participation du public aideront les promoteurs des projets à obtenir des informations pertinentes, de mieux comprendre et répondre aux inquiétudes du public, et d'informer les populations sur les différentes décisions qui seront prises. La consultation populaire est un aspect fondamental du processus d'évaluation environnementale. Grâce à la consultation obligatoire, il est possible de relever, aux premières étapes du processus décisionnel, des questions qui pourraient s'avérer importantes. La consultation permet aussi au promoteur de justifier des restrictions visant la portée de l'évaluation environnementale.

Les différentes pratiques agricoles en Afrique de l'Ouest modifient considérablement l'environnement. C'est lorsque ces modifications sont évidentes et catastrophiques que l'on comprend le mieux leur importance; or, bon nombre sont des changements subtils qui ne s'avèrent importants qu'au fil du temps.

En général, une évaluation environnementale est un processus ayant pour objet de prévoir les effets environnementaux d'initiatives proposées avant de les mettre en œuvre. Une évaluation environnementale sert à :

- cerner les effets environnementaux possibles;
- proposer des mesures d'atténuation des effets nocifs; et
- prévoir s'il y aura des effets environnementaux négatifs importants même après la mise en place des mesures d'atténuation.

CONCLUSION

De nos jours, l'Évaluation Environnementale est considérée comme un outil privilégié de mise en œuvre du développement durable en général. L'évaluation des impacts sur l'environnement des projets à caractère agricole est une pratique bien établie dans les pays développés, bien qu'elle soit toujours l'objet de nombreuses critiques procédurales et méthodologiques. En Afrique de l'Ouest, des efforts intenses sont déployés pour établir et consolider des cadres institutionnels et réglementaires d'évaluation environnementale, et renforcer des capacités décisionnelles, techniques et participatives. Les résultats concrets de ces efforts est L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) qui a été conçue pour pallier les carences des études de projets, notamment au stade de la justification, porter les préoccupations environnementales au niveau de la prise de décision et contribuer au

développement agricole durable. L'ÉES est ainsi devenue une pratique de plus en plus courante dans de nombreux pays de la sous région.

La promotion de l'évaluation environnementale en tant que mécanisme de développement agricole durable s'impose donc en Afrique de l'Ouest. La mise en oeuvre efficace et effective de cette pratique dans la sous région reste un défi majeur pour les divers intervenants nationaux et internationaux impliqués dans les programmes de développement agricole en général. Pour ce faire l'Evaluation Environnementale doit être mis en amont de toutes les interventions. L'élaboration dans ce cadre d'un guide d'Evaluation Environnementale pour tout projet de développement agricole de grande envergure, l'association effective de la population à la prise de décision.

Enfin, l'information est essentielle à la prise de décision respectueuse de l'environnement. L'accent doit être beaucoup mis sur la développement des cultures vivrières Pour les pays de la sous région, c'est particulièrement vrai de nos jours étant donné qu'il est impérieux d'adopter une attitude plus responsable en élaborant et en adhérant de manière effective et responsable à une politique agricole commune dans la perspective d'une sécurité alimentaire.

Se montrant plus réceptifs et plus conscients de la situation de précarité de nos populations rurales, et disposant d'informations de meilleure qualité sur l'état de développement agricole de la sous région, les divers intervenants dans le secteur agricole seront davantage en mesure de s'attaquer aux problèmes d'impacts environnementaux des mauvaises pratiques agricoles à tous les niveaux.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

BAGLO, M., (1998) Identification et analyse des besoins en renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de l'évaluation environnementale, 3^{ème} réunion du groupe de travail des experts francophones en évaluation environnementale, Montréal, du 24 au 28 mai 1998.

BENESSAHRAOUI, E. H., (1998) « La francophonie et le développement des capacités en évaluation environnementale » in Secrétariat francophone, l'évaluation d'impacts et participation publique. Tendances dans le monde francophone. Actes du 3^{ème} colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, Collection Environnement Université de Montréal, hors –série
no 12, 103- 106.

D'ALMEIDA, K., (2001), «Approche endogène » de renforcement des capacités dans le domaine de l'ÉE en Afrique : Aider les pays africains à échauffer leur propre système d'ÉE. 6^{ème} colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, Cotonou (Bénin) du 23 au 27 avril 2001.

D'ALMEIDA, K., (1999), «Connaître et comprendre les capacités existantes dans le domaine de l'ÉE en Afrique pour mieux les renforcer», dans Revue africaine de gestion et d'évaluation environnementale / African journal of environmental assessment and management, Volume 1 numéro 2, juillet 1999, pp. 133 –138.

IEPF & Secrétariat francophone AIEI-IAIA, (1999a) «État des ressources locales existantes et identification des besoins dans le domaine de l'évaluation environnementale au Bénin», Rapport d'étude préparé par K., d'Almeida, version finale, Montréal, octobre 1999.

IEPF & Secrétariat francophone AIEI-IAIA, (1999b) «État des ressources locales existantes et identification des besoins dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo», Rapport d'étude préparé par K., d'Almeida, version finale, Montréal, octobre 1999.

KOULIBALY, A., (1997), Expérience guinéenne en matière d'étude d'impact, Séminaire atelier de formation en étude d'impact sur l'environnement (ÉE) du 15 au 19 décembre 1997 à Libreville (Gabon).

SADLER, Barry, L'évaluation environnementale dans un monde en évaluation: évaluer la pratique pour améliorer le rendement, étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale, Canadian Environmental Assessment Agency, International Association for Impact Assessment, juin 1996.

Sommet international sur l'évaluation environnementale à Québec du 12 au 14 juin 1994, rapport final, Gouvernement du Canada, Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales & International Association for Impact Assessment, décembre 1994.

UICN- Bureau régional pour l'Afrique orientale, (1998), Atelier des partenaires régionaux consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉE), renforcement des moyens d'action en Afrique subsaharienne, actes de l'atelier de Nairobi, (Kenya) du 8 au 10 juillet 1998.

UICN & World Bank, (1997), Expanding environmental assessment capacity in sub-saharian Africa, issues and options, a discussion paper, may, 1997.